



COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2013

Le maire ouvre la séance à 19 h 30 et accepte la candidature de M Pascal Leblanc au poste de secrétaire de séance.

TELETRANSMISSION DES ACTES ADMINISTRATIFS

Le conseil mandate le maire pour adhérer au groupement de commandes du Centre de Gestion et pour signer avec le Préfet la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

NOUVELLE COMPOSITION DES COMMISSIONS

Pour tenir compte de certains changements (comme la création d'un groupement scolaire), le conseil vote la nouvelle composition des commissions.

MISE EN PLACE DU COMPTE-EPARGNE TEMPS

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire, le conseil adopte le principe d'un compte épargne-temps pour les salariés qui en font la demande.

COTISATION AMRF

Les élus votent le renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France.

REGLEMENT DU MARCHE

Au vu de la présence irrégulière de certains commerçants et de la nécessité de réglementer en conséquence la circulation rue des frères Roucheau, le maire porte à la connaissance du conseil l'arrêté municipal visant à circonscrire le marché au parking de la salle des Fêtes, sans empiètement sur la voirie.

ATTRIBUTION DU MARCHE TOITURE MATERNELLE

Mme Patricia Verplaetse présente l'analyse des offres pour la sur-toiture de l'école maternelle.

Au de ces éléments, les élus présents décident de retenir l'entreprise Beuvelet pour un montant de 74 534,72 € HT.

MODIFICATION du Plan Local d'Urbanisme

Mme Verplaetse explique que le règlement d'urbanisme, malgré sa relative souplesse, pose encore ponctuellement des problèmes qui révèlent pour certains points une trop grande rigidité ou certaines insuffisances qui peuvent parfois dissuader certains candidats à l'accession.

Le conseil accepte de lancer une modification du PLU et mandate le maire pour engager la procédure.

ABROGATION DE NOTRE DROIT PREEMPTION

Le conseil avait, lors d'une précédente séance, décidé de préempter le 5 rue Pasteur.

L'acheteur évincé s'est toutefois manifesté, expliquant qu'il avait déposé un dossier auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat pour réhabiliter ce logement.

Après consultation de l'agglomération qui a confirmé ces dires et considéré qu'il s'agissait d'un projet de qualité, le conseil décide d'abroger la délibération qui permettra au maire de renoncer à la préemption

LANCEMENT PROCEDURE D'EXPROPRIATION SUR LE LINEAIRE FERROVIAIRE QUARTIER DELBREIL

La municipalité a fait le choix de requalifier le bas du quartier Delbreil en aménageant les parcelles longeant le linéaire ferroviaire. Deux propriétaires ont donné leur accord pour vendre trois parcelles. Les autres propriétaires ayant exprimé à ce jour leur refus, il est décidé, de solliciter une déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation.

TARIFS DES MARPINIOUX

Sur proposition de M Pascal Leblanc, adjoint aux affaires sociales, les tarifs 2012 sont reconduits en 2013.

POSITION MUNICIPALE SUR LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite au décret portant application de la réforme des rythmes scolaires, et au vu des difficultés que pose cette réforme tant sur le plan matériel que financier, le conseil, après l'exposé de M.Pascal Leblanc, décide de prendre le temps de la réflexion et de reporter son application à la rentrée 2014.

PRISE EN CHARGE FRAIS DE FORMATION D'UN AGENT

Les membres présents donnent leur accord pour prendre en charge, sous forme d'avance, les frais de formation du futur directeur de l'accueil de loisirs.

SUBVENTION RASED

Une subvention de 218,64 € est accordée pour l'achat de matériel pédagogique au Réseau d'Aide et de Soutien aux Enfants en Difficultés.

CREATION D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE ADAPTE

Sur proposition de M Hervé Nicol, adjoint aux travaux, le conseil donne son accord pour entériner la création du contrat d'apprentissage adapté dans le cadre des Ateliers municipaux.

DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie mise en place par la municipalité, le conseil mandate le maire pour déposer auprès du Département et de l'Etat deux dossiers de remplacement de chaudière, l'un pour la salle des Fêtes, l'autre pour la salle des sports.

VALIDATION TRANSFERT DE CHARGES AGGLOMERATION

M.Lavielle, conseiller délégué aux finances, rappelle que lorsque l'agglomération s membres, ce n'est pas une charge financière puisque l'agglomération déduit ensuite le coût de cette charge de l'attribution mensuelle qu'elle verse à la commune (attribution correspondant au montant de la contribution économique territoriale que l'agglomération perçoit à la place de la commune).

4

Le maire explique que, lorsque par exemple, une commune transfère un agent à l'agglomération, la commune ne fait pas l'économie d'un agent puisque le montant de son salaire sera enlevé de la dotation versée à la commune.

Pour la voirie et l'éclairage public, le transfert s'est révélé plus coûteux que prévu pour l'agglomération (pour Marpent, 56 982 € au lieu de 51 866 €) qui a donc procédé à des rappels auprès des communes (5116 € pour Marpent)

Pour le Service Défense Incendie et Secours (les pompiers), le transfert à l'agglomération a été bénéfique puisque les cotisations ayant fortement augmenté après le transfert (pour Marpent 45 000 € en 2009, la cotisation est passée à 84 651 € en 2010), l'agglomération a payé cette augmentation à la place des communes.

Pour les piscines, les communes qui ont transféré leur piscine ont fortement bénéficié du transfert puisque leur dotation n'a été amputée que de 50 % des charges qu'elles supportaient auparavant, l'autre moitié (soit un million d'euros par an pour les 6 piscines) étant supportée par l'agglomération.

Le conseil, constatant qu'on lui demande de régulariser une situation déjà mise en oeuvre depuis deux ans, valide les modalités de ces transferts de charge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.